



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2013-040

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le treize août, à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick VIGNAL, Maire.  
Présents : Mmes, MM. Roger MALAMAIRE, Hugues MARTIN, Yvette BONNIFAY, Raymond BORIO, Denis  
MARTIN, Luc CHEVALIER, Alain POILPRE, Annie GOUPIL, Aude ABIME, Laurence COLLADO.  
Excusés : Bertrand STELZ représenté par Patrick VIGNAL  
Raphaël URGU représentée par Hugues MARTIN  
Laury VIEL représentée par Aude ABIME  
Absent : Romain LUCCI  
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Y. BONNIFAY

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 14

### DM N°2 BUDGET DE LA COMMUNE EXERCICE 2013.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le Budget  
principal de la Commune pour l'exercice 2013 de la façon suivante :

Article/Chapitre	Désignation	Vote
R.I. 021/021	Virement de la section de fonctionnement	+ 800.00
D.I. 165/16	Dépôts et cautionnements reçus	+ 800.00
D.F. 023/023	Virement section investissement	+ 800.00
D.F. 6228/011	Divers	- 1 400.00
D.F. 6574/65	Subv. de fonct. aux associations et autres personnes de droit privé	+ 600.00

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les modifications du budget principal de la Commune exercice 2013 tel que  
présentées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Patrick VIGNAL



Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2013-040